

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 V. 161 Vœu relatif à l'amplification temporaire du dispositif « l'Art pour grandir » dans les écoles parisiennes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'importance pédagogique et éducative pour les élèves des sorties scolaires dans les établissements culturels ;

Considérant la création en 2009 par la Ville de Paris du Label « Art pour grandir » qui « regroupe les actions et les ateliers d'éducation artistique et culturelle offerts par la Ville de Paris aux enfants et aux jeunes parisiens afin de découvrir et de se familiariser aux pratiques culturelles » ;

Considérant que de nombreuses actions de « l'Art pour grandir » ont lieu dans les établissements scolaires parisiens : crèches, écoles maternelles, élémentaires et collèges ;

Considérant que de nombreuses actions de « l'Art pour grandir » favorisent les sorties scolaires dans des lieux culturels tels que les théâtres, salles de concert, musées, lieux d'exposition ;

Considérant le lancement, le 4 mai 2016, du site parismuseecollections.paris.fr, recueillant plusieurs centaines de milliers d'œuvres numérisés issues des collections de Paris Musées, accessible gratuitement ;

Considérant la fermeture totale ou partielle pour travaux de rénovation de nombreux musées de la Ville de Paris ces prochaines années, tels le musée Carnavalet, les Catacombes, ou encore le Musée du Général Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris – Musée Jean Moulin ;

Considérant que les musées qui seront fermés pour travaux de rénovation ont prévu la mise en place d'initiatives spécifiques « hors les murs » à destination des publics scolaires pendant le temps de leurs fermetures ;

Considérant le passage au Plan Vigipirate Alerte Attentats en Ile-de-France depuis le 7 janvier 2015 ;

Considérant le passage à l'Etat d'urgence depuis le 13 novembre 2015 ;

Considérant que dans le cadre du Plan Vigipirate Alerte Attentats, les sorties scolaires en Ile-de-France restent possibles, mais doivent faire l'objet d'une information préalable auprès du rectorat, qu'il est demandé aux classes « d'éviter les lieux hautement touristiques » et que « les équipes encadrantes doivent faire preuve d'une vigilance accrue » ;

Considérant que, depuis les attentats du 13 novembre 2015 à Paris, de nombreux enseignants et chefs d'établissements scolaires, de maternelle et de primaire, ont renoncé, faisant suite parfois à l'inquiétude légitime de parents d'élèves, à effectuer des sorties scolaires prévues dans des établissements culturels parisiens afin d'éviter de prendre le moindre risque ;

Considérant que de nombreuses sorties scolaires dans les établissements scolaires annulées auraient pu être remplacées par une présence accrue desdits établissements culturels dans les écoles, notamment du personnel déjà habilité dans le cadre de « l'Art pour Grandir » ;

Sur proposition de Valérie NAHMIAS, Béatrice LECOUTURIER, Fadila MEHAL et les élus du groupe UDI-MoDem,

Proposent :

Que la Ville de Paris présente un premier bilan des annulations de sorties scolaires dans les établissements culturels parisiens.

Qu'en situation de plan Vigipirate, notamment au niveau Alerte Attentat, ou d'Etat d'urgence, la Ville de Paris communique et soutienne de manière ciblée, spécifique et renforcée, les dispositifs actuels permettant d'amplifier les activités culturelles pouvant se dérouler au sein des établissements scolaires, tel que le dispositif « L'Art pour grandir », mais envisage également une extension des dispositifs qui seront mis en place par les Musées de la Ville de Paris auprès des établissements scolaires lors de leurs fermetures pour travaux.